

The background is dark blue with several diagonal lines and geometric shapes in red, teal, yellow, and white. The text is centered and reads:

ÉLECTIONS RÉGIONALES 2021

la vie associative,
une richesse régionale

LES ASSOCIATIONS, BOOSTER DES HAUTS-DE-FRANCE



LA FORCE ASSOCIATIVE VISIBLE EN HAUTS-DE-FRANCE

- 97 600 associations maillent le territoire des Hauts-de-France
- 1 million de bénévoles
- 197 569 salarié.e.s
- 67% des Français accordent une confiance dans les associations comme acteur de la démocratie

LES ASSOCIATIONS, UNE FORCE PENDANT LA CRISE, UNE NÉCESSITÉ POUR L'APRÈS-CRISE

La crise sanitaire n'a pas arrêté la dynamique associative

Les associations ont permis de faire face à la crise du Covid 19 en évitant le pire et elles sont au cœur de nos vies et de la démocratie. Aujourd'hui, comme toutes les autres structures, qui agissent en région, elles ont besoin de se sentir écoutées, prises en compte, et soutenues par les pouvoirs publics.

Pour en savoir plus, visionner la vidéo réalisée par le Mouvement associatif Hauts-de-France à l'occasion du 1er juillet 2020 :



Mais les associations en Hauts-de-France restent durement touchées par la crise

- 87% des associations ont été obligées d'annuler un ou plusieurs événements
- 1 association sur 3 a placé la totalité de ses salarié.e.s en chômage partiel (au 15 juin 2020)
- 30% des associations employeuses enregistrent une perte de revenus d'activité significatifs
- 57% des associations ont dû revoir leur mode de fonctionnement

Un fort besoin exprimé de soutien régional

- 40% des associations qui ont besoin de soutien ont l'intention de se tourner vers les aides régionales

Zoom sur les têtes de réseaux associatives régionales

50% des associations sont fédérées

En sus des associations ayant une activité régionale, les régions abritent souvent des associations dites « têtes de réseau » qui fédèrent d'autres associations sous forme de coordination, fédération, ou même de collectif.

Elles jouent un rôle de représentation des associations en portant leur parole collective, elles accompagnent leurs associations membres ou encore constituent un centre de ressources pour elles.

Les têtes de réseaux sont essentielles dans le maillage du tissu associatif et constituent des interlocuteurs privilégiés pour les élus régionaux.



ELLES SONT DES EMPLOYEURS D'UTILITÉ CITOYENNE

Avec 197 569 salarié.e.s répartis dans toute la région, les associations figurent dans le palmarès des employeurs en Hauts-de-France.

Elles portent des emplois qui résistent mieux à la crise parce qu'ils sont non délocalisables. Elles participent à la création et au maintien d'emplois de qualité et durables, avec des personnels qualifiés et disposant d'une véritable expertise. En Hauts-de-France, la part de l'emploi associatif représente près de 10,5% des emplois de la région (pour une moyenne de 10% au niveau national).

Elles sont également mobilisées pour accompagner les publics éloignés de l'emploi. **Le secteur associatif a toujours été un acteur phare des politiques publiques de l'emploi.** Au-delà du secteur de l'insertion majoritairement porté par des associations, c'est l'ensemble du champ associatif qui se mobilise pour former et accompagner vers l'emploi.

ELLES REPRÉSENTENT 88% DE L'EMPLOI DU SECTEUR DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

L'économie sociale et solidaire (ESS) est incontournable dans l'économie de la région Hauts-de-France. Avec 88% des emplois dans ce secteur, **les associations représentent la principale force de frappe de l'économie sociale et solidaire.**



ELLES SONT ACTRICES DE L'INNOVATION SOCIALE ET DES SERVICES AUX CITOYEN.NE.S

Les associations sont les premières productrices d'innovation sociale au travers de leurs projets, de leur façon de faire collectif, ou encore de leurs modes d'action, répondant souvent d'une nouvelle façon à un problème ou un enjeu émergent.

Elles sont le laboratoire permanent de l'innovation sociale.

Très impliquées auprès citoyen.ne.s et forces de proposition, elles prennent en charge une partie des services publics garantissant leur non-délocalisation, leur accessibilité à tous et prévenant leur marchandisation.

Elles sont des partenaires connus et éprouvés des pouvoirs publics.

ELLES SONT DES LIEUX D'ENGAGEMENT ET DE CITOYENNETÉ

Les associations favorisent le dialogue entre les citoyen.ne.s et les pouvoirs publics, permettant une plus grande pertinence et une meilleure efficacité de l'action publique et facilitant le travail des institutions publiques.

Elles œuvrent au quotidien pour une plus grande cohésion sociale, favorisant le lien entre les générations. **Elles sont des lieux d'appropriation et de transmission des valeurs citoyennes.**

Elles contribuent à plus de démocratie et de solidarité et elles participent au développement de la qualité de vie sur les territoires.

13 ENGAGEMENTS RÉGIONAUX EN FAVEUR DE LA VIE ASSOCIATIVE

En Hauts-de-France, plus d'un million de citoyen.ne.s s'engagent bénévolement dans des projets collectifs, au service d'un territoire, d'une population particulière, d'une envie de changement, d'un besoin de cohésion sociale.

Près de 200 000 personnes font le choix de s'engager professionnellement au sein de ces projets. Cette énergie citoyenne, cette force bénévole, constituent la première forme de participation à la vie de notre région et le meilleur rempart contre les risques de fracturation de notre société.

Depuis 120 ans et la loi de 1901, les associations confortent et mobilisent cette énergie, et la transforment en actions concrètes au service de l'intérêt général et de la cohésion sociale; elles renforcent ainsi notre société. Les réseaux associatifs appuient et structurent cette dynamique associative et en améliorent aussi la connaissance. Cette meilleure connaissance permet ainsi aux pouvoirs publics et aux collectivités territoriales de s'appuyer au mieux sur cette force associative, et de soutenir les citoyen.ne.s qui s'engagent.

Il s'avère surtout essentiel de développer une véritable construction collective de la politique publique, et ce depuis son élaboration jusqu'à son suivi et son évaluation. Cette construction collective des politiques publiques à l'échelle régionale permettra de renforcer l'impact de celles-ci en matière de lutte contre les inégalités, les exclusions, les replis et autres dérives d'une société qui ne reposerait que sur le modèle marchand. S'appuyer sur le monde associatif et son modèle de gestion désintéressée, contribue à l'efficacité de l'intervention publique. Les associations sont non seulement des interlocuteurs des pouvoirs publics pour les politiques publiques mais elles en sont surtout des partenaires privilégiés pour identifier les bonnes problématiques, et construire des réponses au plus près des citoyen.ne.s.

L'engagement des associations et de leurs réseaux fonde et justifie le soutien des pouvoirs publics et des collectivités locales, dans la durée et la sécurité.

C'est dans la perspective de renforcer une politique associative pertinente, efficace, au service des habitants et habitantes des territoires de la région Hauts-de-France, que sont formulées les propositions suivantes, inscrites dans trois axes :

- ◇ **Renforcer la participation citoyenne dans l'élaboration des politiques publiques de la région**
- ◇ **Sécuriser le cadre de la concertation « région-associations »**
- ◇ **Soutenir financièrement la vie associative**



RENFORCER LA PARTICIPATION CITOYENNE DANS L'ÉLABORATION DES POLITIQUES PUBLIQUES DE LA RÉGION

1

Soutenir, avec le Mouvement associatif Hauts-de-France, l'ouverture d'un chantier sur la participation citoyenne dans les prises de décision des territoires des Hauts-de-France en s'appuyant sur les propositions des réseaux associatifs du territoire.

Déclinaison de la proposition : s'appuyant sur la méthodologie du dialogue structuré régional, réaliser un diagnostic des dispositifs actuels permettant la participation citoyenne en Hauts-de-France, construire un plan d'action, expérimenter sur deux politiques publiques, évaluer et, le cas échéant, généraliser.



SÉCURISER LE CADRE DE LA CONCERTATION « RÉGION-ASSOCIATIONS »

Le Mouvement associatif Hauts-de-France souhaite obtenir la reconnaissance de la vie associative en tant que sujet transversal de l'ensemble des politiques publiques portées par le Conseil régional. Les étapes intermédiaires à cet objectif sont les suivantes, et elles constituent les propositions du Mouvement associatif Hauts-de-France au futur exécutif régional.

2

Structurer le partenariat entre pouvoirs publics et associations à travers la signature d'une Charte des Engagements Réciproques associant l'Etat en Région, le Conseil Régional, les départements, les métropoles et le Mouvement associatif, et le suivi des engagements avec des indicateurs à travers la tenue régulière d'un comité de suivi.

3

Renforcer la prise en compte de la vie associative au niveau politique en créant une vice-présidence à la vie associative et ainsi donner toute son importance aux enjeux associatifs au sein des instances exécutives du Conseil régional.

4

Impliquer les réseaux associatifs et les associations dans l'ensemble du processus de construction des politiques associatives du Conseil régional, et ce dès la phase d'élaboration. Cela permettra une véritable construction collective de la politique publique. Qu'ils soient territoriaux, sectoriels ou outils d'observation, les réseaux associatifs doivent être considérés comme des acteurs incontournables de ce processus politique afin qu'y soit prise en compte toute leur expertise et connaissance des sujets, des enjeux territoriaux et des acteurs.

5

Renforcer et conforter la démarche d'observation, de recherche et d'analyse de la vie associative régionale. Le territoire Hauts-de-France est pionnier dans cette dimension grâce à deux démarches issues des réseaux associatifs en dialogue avec les institutions: l'observatoire régional de la vie associative (ORVA) et le programme de recherche régional sur le fait associatif.

Ces deux démarches permettent l'obtention de données objectives sur la vie associative afin d'une part de l'outiller pour l'améliorer, la renforcer, et d'autre part d'éclairer les politiques publiques pour les rendre encore plus adaptées aux besoins du territoire. Elles nécessitent le soutien du Conseil régional.



6

Associer les acteurs associatifs dans l'élaboration et le suivi des différents schémas régionaux ayant vocation à soutenir le développement du territoire (ex : SRADDET, SRDEII etc.), mais également dans le cadre de la déclinaison en région de la nouvelle programmation des fonds structurels européens.

7

Engager, avec le Conseil régional, la construction d'un outil de sensibilisation aux spécificités de la vie associative à destination des services du Conseil régional. Face au constat récurrent de connaissance et de compréhension limitées du modèle associatif et des moyens existant pour le soutenir, le Mouvement associatif pourra se mobiliser utilement pour outiller, en fonction de ses besoins, le Conseil régional.

8

Structurer l'accompagnement des associations à travers un renforcement du soutien aux têtes de réseaux associatives régionales (coordinations, fédérations, collectifs, etc.) et au réseau régional des Points d'appui à la Vie Associative (PIVA). Ces PIVA remplissent une mission de centre de ressources pour les associations, et assurent une information de qualité sur le thème de la vie associative pour tous les habitant.e.s des Hauts-de-France (garantir un maillage territorial, un outillage partagé, une animation régionale).

9

Soutenir l'engagement bénévole à travers la création d'un fonds régional pour encourager la formation des bénévoles, notamment à travers des projets collectifs.

Le bénévolat est très riche dans les associations, et la formation des bénévoles vient le soutenir, l'outiller, le renforcer et permet aussi de pérenniser le modèle désintéressé en renforçant le renouvellement des gouvernances associatives.

SOUTENIR FINANCIÈREMENT LES ASSOCIATIONS

10

Privilégier le recours à la subvention, conformément à la circulaire du Premier ministre du 29 septembre 2015, pour soutenir les associations dans le cadre de conventionnements pluriannuels d'objectifs et de moyens. Plus qu'un outil juridique, administratif ou financier, la subvention matérialise la reconnaissance accordée par la collectivité à l'initiative citoyenne et associative.

11

Maintenir et renforcer les dispositifs de soutien aux associations, au même titre que les dispositifs existants destinés aux entreprises (et qui excluent trop souvent les associations). La crise financière de 2008 et la crise sanitaire actuelle ont montré l'importance de ces dispositifs. Nous demandons leur maintien dans le temps pour poursuivre un double objectif.

- ◇ Etre plus réactif lors de la prochaine crise, quelle qu'elle soit.
- ◇ Sur le modèle des dispositifs de secours aux entreprises marchandes, aider les associations qui connaissent des difficultés ponctuelles pour leur permettre de pérenniser leur activité.

12

Engager avec les réseaux associatifs un travail de simplification administrative afin de faciliter l'accès aux financements existant pour toutes les associations, employées ou non.

13

Soutenir l'emploi associatif

- ◇ en pérennisant le dispositif CREAP, en augmentant le nombre de postes créés, en améliorant le soutien aux réseaux d'accompagnement
- ◇ en accompagnant la mutualisation à l'instar des groupements d'employeurs associatifs
- ◇ en abondant le dispositif local d'accompagnement
- ◇ en maintenant un dispositif financier de secours aux associations au-delà de la crise sanitaire, mobilisable en lien avec les têtes de réseaux



→ UNE ASSOCIATION, C'EST :



- la force de l'engagement désintéressé au service d'un projet de société
- des hommes et des femmes, bénévoles ou salarié.e.s, engagé.e.s dans la société
- la réunion de citoyen.ne.s autour d'un projet collectif de réponse à un besoin territorial, de changement, de transformation de la société
- un acteur essentiel du débat public et de la vie démocratique
- un espace d'innovation sociale, qui permet de penser et de faire ensemble
- un acteur de l'action collective et des politiques publiques au service de l'utilité sociale

LES ASSOCIATIONS...

- contribuent à la dynamique des territoires, à leur transformation
- créent de l'emploi non délocalisable
- proposent un modèle d'utilité collective qui crée de la richesse au service des territoires
- permettent de lutter contre l'isolement
- favorisent l'émancipation des citoyen.ne.s, l'épanouissement individuel et le développement de la citoyenneté

LE MODELE SOCIO-ECONOMIQUE DES ASSOCIATIONS...

- repose sur l'articulation des richesses humaines, des alliances et de ressources multiples
- prend en compte la valeur des activités et favorise le développement pluriel de ressources
- génère du développement humain

LES MEMBRES DU MOUVEMENT ASSOCIATIF HAUTS-DE-FRANCE

LES REPRESENTANTS DES SECTEURS ASSOCIATIFS



LES REPRESENTANTS DES TERRITOIRES



<https://lmahdf.org/>

@MouvAssoHDF

Le Mouvement associatif Hauts-de-France